
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 8 décembre 2007, à 10 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, et *M^{me} Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 8 décembre 2007, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C)'.*Suite du premier débat*

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviendrai ici sur plusieurs points en reprenant certaines allégations entendues tout à l'heure.

Tout d'abord, au nom du groupe socialiste, je souligne le sérieux du travail fourni par l'ensemble du Conseil municipal au cours de la préparation au débat budgétaire. Je pense qu'il est bon de rappeler aux citoyennes et aux citoyens de notre ville le sérieux avec lequel nous avons travaillé en commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous avons travaillé pendant six semaines pour arriver au projet de budget rectifié voté à la commission des finances. C'est un long travail, mais qui n'en est pas moins soumis à des impératifs de temps. Je crois qu'il est bon pour les Genevois de comprendre que les conseillères et les conseillers municipaux que nous sommes étudient le budget durant une période courte, mais avec sérieux, car il s'agit d'un enjeu important de près de 1 milliard de francs.

Après ces six semaines d'étude vient le temps de la maturation, des négociations entre les groupes. Je le dis d'emblée: le groupe socialiste n'est pas tombé dans une forme de chantage exercée par A gauche toute! comme le prétendait

¹ Rapports, 2892.

un média genevois. Je l'affirme très clairement, car nous avons une responsabilité politique à assumer et nous l'assumons. Je rappelle que nous avons été élus selon un programme de l'Alternative, que les citoyennes et les citoyens genevois ont choisi, pour diriger la Ville, un Conseil administratif et un Conseil municipal à majorité de gauche. Je n'ai donc pas honte, en ma qualité de cheffe du groupe socialiste, de dire que nous avons mené des négociations pour faire aboutir ce budget en toute autonomie. Il n'y a jamais eu la moindre forme de chantage – mais j'y reviendrai tout à l'heure.

J'aimerais également souligner l'excellente collaboration que nous avons eue avec les différents départements municipaux, dont les fonctionnaires assistent les conseillères et les conseillers municipaux tant à la commission des finances que dans les commissions spécialisées. Nous avons pu relever le sérieux avec lequel ces mêmes personnes répondent à nos questions et soutiennent le travail de la magistrate et des magistrats en place. Je souligne encore l'excellente collaboration qui a prévalu au sein de l'Alternative et qui nous permet de voter ce soir le projet de budget 2008. Il est important d'insister sur ce point car, comme je l'ai dit tout à l'heure, il en va de notre responsabilité politique.

Je reviens maintenant à différents points de ce projet de budget, que le groupe socialiste a soutenu tout au long de son étude. Le Conseil administratif a d'abord présenté un budget dit «de transition», qui marquait une continuité politique. En effet, la conseillère administrative et les conseillers administratifs en place ont très nettement souligné, lors de la première présentation du budget 2008, qu'ils entendaient d'abord assumer une continuité et qu'ils inscriraient peu à peu la marque politique de leurs projets, désirs et priorités dans les budgets suivants. Le groupe socialiste s'est nettement prononcé en faveur de ce budget 2008 dès le début, puisqu'il représentait, je le répète, une forme de continuité politique avec la majorité qui avait été la nôtre durant la législature précédente. Par conséquent, nous avons assumé l'entière responsabilité des propositions présentées dans ce cadre.

Sont venus ensuite les projets de budget rectifiés. Les prévisions fiscales étant à la hausse, 48 millions de francs supplémentaires ont été prévus pour renforcer une politique – que nous soutenons pleinement – en faveur de la famille et de la petite enfance. Comme vous le savez, chers collègues, ce n'est pas moins de 1,5 million de francs supplémentaire qui a été affecté à la petite enfance, selon la politique menée depuis très longtemps par Manuel Tornare. Nous la soutenons, évidemment, non seulement parce qu'elle est le fait de notre magistrat, mais bien plus parce qu'elle rappelle que toute place de crèche est un droit.

Si nous avons soutenu le projet de budget 2008 rectifié, c'est aussi parce qu'il permettra des améliorations sensibles dans des secteurs pour lesquels nous nous sommes battus. Je pense notamment à l'augmentation du nombre de repas pris dans les restaurants scolaires, à l'intensification du nettoyage des préaux... Tout

cela répond à nombre d'interrogations et de pétitions. Nous avons évidemment été tout à fait d'accord d'augmenter le budget pour la coopération internationale, puisqu'il ne saurait y avoir de réelle politique à une échelle locale sans prendre en compte les besoins de populations défavorisées vivant bien au-delà de nos frontières.

Nous avons également pris note de l'effort fourni en vue d'augmenter le budget des investissements dans le domaine du patrimoine administratif et financier, et nous ne pouvons que le soutenir. En effet, le marché de la construction a besoin d'une politique d'investissement très claire et affirmée, en faveur non seulement du logement, mais également des équipements. Nombreux sont ceux que possède la Ville et qui demandent rénovation, et nombreux sont ceux qui doivent encore être construits – je pense notamment au projet de la Nouvelle Comédie.

Nous avons ensuite passé à la troisième phase, celle qui a conduit aux amendements qui seront présentés aujourd'hui par le Conseil administratif. En tant que groupe socialiste, nous ne pouvons que nous féliciter des négociations conduites avec le personnel de la Ville de Genève. Il n'appartient pas au Conseil municipal de tenir le rôle d'employeur dévolu au Conseil administratif et d'intervenir en tant que tel, mais il est important, aux yeux du groupe socialiste, que les rapports contractuels entre employeurs et employés soient toujours respectés et que tout employeur s'engage dans des négociations syndicales.

C'est ce qui a été fait, et le Conseil administratif présente aujourd'hui une proposition qui est le résultat de ces négociations. Nous en sommes évidemment très contents, car il ne saurait y avoir de fonction publique municipale travaillant dans des conditions qu'elle n'accepte pas. Si nous voulons poursuivre la politique que nous avons mise en œuvre, nous avons besoin d'établir un rapport de confiance contractuel avec cette même fonction publique municipale.

Nous avons également pris note du retour des prestations municipales versées aux bénéficiaires de l'OCPA, projet soutenu par le groupe socialiste. En l'occurrence, nous n'avons pas été l'otage du groupe A gauche toute!, quand bien même nous avons lu avec intérêt les commentaires à ce sujet du conseiller d'Etat Longchamp dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui. Sans dévoiler les négociations menées par notre groupe, je peux dire que l'ensemble de l'Alternative attendait cet avis de droit sur lequel les citoyens nous interrogeaient indépendamment de notre appartenance politique. Je signale que nombre de militantes et de militants socialistes nous ont posé des questions à ce propos en assemblée générale et nous ont confié le mandat de défendre le retour des 10,3 millions de francs concernés, pour autant que l'avis de droit le permette, afin de marquer une ouverture.

L'Alternative a négocié – ce qui ne veut pas dire qu'elle a courbé la nuque ou, autre expression tout à fait machiste, «baissé le pantalon»! Négociateur, c'est

prendre ses responsabilités, revenir à une culture syndicale, accepter le sens de la négociation; c'est donner et prendre, savoir perdre quelques plumes pour atteindre un objectif qui prime sur tous les autres. Nous avons donc accepté le retour des prestations municipales, car l'avis de droit est extrêmement clair. Il ne s'agit pas ici de mener un débat d'ordre juridique, mais les citoyennes et les citoyens attendaient de savoir si nous pourrions ou non verser ces prestations.

Je pense que vouloir aider les personnes âgées ne signifie pas renoncer à une politique en faveur de l'ensemble des personnes défavorisées. Le Parti socialiste n'entend pas opposer entre eux les besoins des divers prestataires d'allocations municipales. Au contraire, il entend défendre une réelle politique sociale. Le conseiller d'Etat Longchamp a déclaré qu'il mènerait lui-même la politique de Manuel Tornare... Eh bien, nous en sommes heureux! Cela veut dire qu'il reconnaît la qualité de la politique de Manuel Tornare, c'est-à-dire qu'un conseiller d'Etat radical reconnaît la qualité de la politique menée par un conseiller administratif socialiste. Nous en sommes fiers!

Je dirai même plus: lorsque le conseiller d'Etat Longchamp aura mis en place une politique basée sur le rapport de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique), deux résultats seront atteints. Tout d'abord, en tant qu'élu de droite, il obtiendra – peut-être! – le soutien d'une majorité de droite au Grand Conseil, qui se ralliera alors à une politique en faveur des personnes défavorisées. Mais surtout, si le conseiller d'Etat Longchamp met en œuvre cette politique proposée par l'étude commandée par la Ville de Genève, nous ne pourrions que l'en remercier, car il se produira ainsi un report de charges à l'envers. Nous verrons donc le Canton prendre résolument en charge une partie de la politique dévolue à la Ville, ce qui nous permettra de dégager à notre tour quelques millions de francs à affecter ailleurs. Nous remercions le conseiller d'Etat Longchamp de venir en aide à la Ville de Genève!

Cela dit, je voudrais citer les propos de ce dernier dans un courrier de sa plume: «J'ai fait examiner cet avis de droit, ses conclusions sont clairement et totalement contestées par mes services.» Je ne suis pas juriste mais, en tout cas, en tant que socialistes, nous estimons qu'il est impensable d'émettre un tel message vis-à-vis des personnes âgées, des citoyennes et des citoyens. Cela revient à dire que le conseiller d'Etat n'a pas d'éléments pour justifier la position de ses services... Ce n'est pas sérieux! Telle est la raison pour laquelle nous sommes très satisfaits que le Conseil administratif ait adressé au Conseil d'Etat un courrier avec cet avis de droit. Nous attendons la réponse du Conseil d'Etat dans son ensemble, et non pas celle d'un seul de ses membres. Voilà qui fera toute la différence...

Enfin, le groupe socialiste continue de soutenir une politique en faveur de l'ensemble des personnes défavorisées. Je le répète, nous pensons qu'il ne faut

pas opposer les besoins. Nous aurons l'occasion de le répéter tout à l'heure en débattant du rapport sur la motion M-682 et des prestations susceptibles d'être versées à d'autres catégories de la population en situation de précarité. J'ose dire que le groupe socialiste a depuis longtemps accordé une place centrale et prioritaire, dans son programme, aux questions sociales. Nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour découvrir que différentes catégories de la population sont précarisées! Quant à lui, le magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports n'a pas attendu le rapport de l'IDHEAP, qui relevait qu'un tiers de ses recommandations étaient mises en œuvre par ledit département.

Nous constatons que le budget de ce dernier ne cesse d'augmenter, non pas parce qu'il dépense à tort et à travers, mais parce qu'il a toujours su convaincre le Conseil municipal de mener une politique en faveur des personnes défavorisées, des jeunes et de la petite enfance, ce qui correspond à nos objectifs politiques.

Je rappelle une fois de plus qu'il n'y a pas eu de pressions de la part du groupe A gauche toute! Lorsque nous avons négocié, nous nous sommes tous mis d'accord pour attendre ce fameux avis de droit, et A gauche toute! était tout à fait prêt à entendre qu'il pouvait être négatif. Sans cette ouverture, j'affirme sans hésitation que nous aurions affecté les 10,3 millions de francs à d'autres actions en faveur des personnes précarisées. Voilà ce que veut dire savoir négocier, Mesdames et Messieurs!

Enfin, je ne peux pas accepter qu'un média accuse les socialistes de céder à leurs anciennes amours. Historiquement, la gauche a toujours intégré la composante syndicale, et j'en suis fière. Je suis fière des racines de la gauche, je suis fière des racines syndicales! Nous avons été élus selon un programme majoritaire de l'Alternative, et nous n'avons pas à renier nos racines, même si nous avons bien conscience que nous pouvons faire des alliances ponctuelles pour atteindre des objectifs précis. Monsieur le président, vous transmettez à M. Fiumelli, qui a affirmé que le Parti radical est devenu un parti du centre, qu'il fait bien peu de cas de ses cousins. Si tout le monde était au centre ou au centre-gauche, on l'aurait déjà remarqué au Grand Conseil! (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, les Verts se sont abstenus lors du vote du projet de budget 2008 modifié à la commission des finances. En réalité, nous étions plutôt satisfaits lors de l'entrée en matière sur le budget initial qui nous avait été présenté par le Conseil administratif, mais nous avons alors fait part de nos regrets dus au manque de concrétisation des actions en faveur de l'environnement. Nous avons annoncé que nous voulions imprimer à ce budget 2008 une préoccupation plus fortement environnementale.

Il existe un bilan de la législature précédente sur la politique du Conseil administratif en matière de développement durable, et force est de constater que nous n'y voyons pas précisément de volonté politique pour affirmer et développer une culture du développement durable au sein de l'administration, évolution qui ne transparaît pas non plus dans le projet de budget 2008. Alors que tous les partis se targuent de faire de l'écologie et se gargarisent sans cesse, dans leurs programmes électoraux respectifs, du réchauffement climatique et des mesures urgentes à prendre en la matière, pour ce qui est de passer de la parole à l'acte, les Verts sont toujours les seuls à demander des efforts supplémentaires.

Je le répète: le projet de budget 2008 nous convenait, mais il restait privé d'une dimension environnementale assez marquée. Pourtant, nos revendications ne sont vraiment pas nouvelles! Vous le savez bien, chers collègues: l'Agenda 21 est une politique lancée par les Verts il y a plusieurs années, et nous formulons régulièrement des propositions de mesures en faveur du développement durable. Mais rappelez-vous que, lors du vote du budget 2007, nous considérons que les efforts déjà fournis en la matière devaient être intensifiés. Or nous n'avons pas été suivis.

Comme nous n'entendions pas nous laisser refuser, d'année en année, toute initiative dans ce domaine, nous avons voulu saisir l'occasion de l'étude du projet de budget 2008 pour marquer notre politique volontariste en matière d'environnement et d'Agenda 21. Nous avons donc proposé plusieurs amendements dans ce sens en commission, mais nous n'avons à nouveau pas été suivis. Telle est donc la raison de notre abstention lors du vote de ce projet de budget à la commission des finances.

Mais le temps a passé, nous avons pu nous expliquer et nous entendre avec nos partenaires de l'Alternative, ainsi qu'avec la magistrate sur ses projets. Elle l'a dit: l'avenir de la cellule Agenda 21 est bien une priorité pour elle, mais pas une urgence... Nous attendons donc que M^{me} Salerno s'engage, tout à l'heure, sur la politique qu'elle entend mener en matière d'Agenda 21 et sur les objectifs qu'elle souhaite atteindre en 2008. Elle a notre confiance sur ce point, et nous nous réjouissons des idées qu'elle nous présentera; nous l'écouterons très attentivement!

Au mois de novembre dernier, nous avons d'ailleurs déposé la motion M-754 qui explique comment nous, les Verts, nous conceptualisons la politique de l'Agenda 21 et sa mise en œuvre. C'est pourquoi, pour marquer notre volonté, nous avons déposé avec l'Alternative un amendement en faveur de l'Agenda 21 qui sera débattu tout à l'heure. Il prend tout son sens du fait qu'il est directement lié aux invites de cette motion, dont j'espère qu'elle sera traitée au mois de janvier 2008. C'est sur la base de ces engagements-là que nous voterons le budget 2008.

J'aimerais maintenant faire quelques commentaires et considérations sur l'évolution de ce dernier entre le projet qui nous a été présenté à la fin du mois d'août et celui qui nous est soumis aujourd'hui. Le Conseil administratif nous a dit qu'il s'agissait d'un budget «de transition et paradoxal». Ce sont ses propres termes! En effet, notre nouvel exécutif a eu bien peu de temps pour prendre des options politiques importantes, c'est pourquoi il nous a présenté un copié/collé du budget précédent, en fonction du contexte général des reports de charges et des prévisions fiscales d'alors. Nous l'avons compris, d'autant plus que ces fameux reports de charges ont été effectués sans les compétences nécessaires, contrairement à celui qui a été opéré de la Confédération suisse vers les cantons. Nous trouvons que ce n'est pas mal, pour un nouveau Conseil administratif! Nous saluons son travail, qui lui a permis de nous présenter un budget équilibré sans couper dans les prestations offertes à nos citoyennes et à nos citoyens.

Mais les prévisions fiscales se sont ensuite avérées bien meilleures que prévu; un excédent de revenus a été annoncé et le Conseil administratif a, sur cette base, pris quelques options politiques quand même. Si nous y souscrivons volontiers, ainsi qu'aux propositions y afférentes qui nous ont été présentées, nous regrettons une fois de plus l'absence d'effort environnemental. Cette année, on nous annonce un gros boni – mais pour combien de temps encore? Nous n'avons pas de boule de cristal et ne savons pas à quel moment la tendance va s'inverser. Nous, les Verts, nous sommes d'avis de rester prudents et de ne pas prendre d'engagements auxquels nous serions obligés de renoncer dans un an ou deux.

J'en viens à la fiabilité des prévisions fiscales. On se souvient des discours enflammés prononcés l'an dernier à pareille époque à propos du reliquat. Aujourd'hui, une année plus tard, nous constatons que le discours s'est notablement adouci chez les plus critiques à l'égard du Canton. Il convient désormais d'avoir confiance dans les prévisions fiscales communiquées par ce dernier. Nous en sommes très heureux car, si nous avons bien compris que les mécanismes sont complexes et que les prévisions fiscales ne constituent pas une science exacte, la conjoncture est un yoyo.

Nous sommes heureux que le montant destiné aux investissements ait été élevé par le Conseil administratif à hauteur de 95 millions de francs. En effet, la Ville possède un certain nombre d'immeubles à rénover et à entretenir; c'est notre patrimoine, et son entretien doit rester prioritaire, en réponse aux attentes de la population. L'augmentation de ce montant nous permettra de rattraper l'énorme retard que nous avons pris dans ce domaine, mais surtout de choisir des options d'investissements écologiques durant l'année 2008, afin que des rénovations exemplaires bien supérieures aux normes Minergie soient effectuées. Nous sommes convaincus qu'elles auront des effets positifs à long terme.

Comme vous le savez, chers collègues, les Verts souscrivent à la politique anticyclique du Conseil administratif pour réduire la dette dans un objectif de

désendettement progressif. La dette est pour nous une préoccupation constante, et nous ne voulons pas la léguer aux générations suivantes. Néanmoins, l'approche budgétaire doit quand même rester pragmatique et conforme aux attentes et aux besoins de la population. Parviendrons-nous à réduire la dette aussi vite que nous le souhaitons? Nous le verrons bien... Comme je vous le disais tout à l'heure, nous n'avons pas de boule de cristal!

La révision du projet de budget 2008 par le Conseil administratif a permis de prévoir un effort plus grand en faveur de la coopération, même si la Ville n'atteint pas encore ce qui reste l'un de nos objectifs, à savoir d'y consacrer 0,7% du budget. Je rappelle que nous avons récemment déposé la motion M-705 intitulée «Pour une politique cohérente de coopération au développement», qui permettra de gagner en cohérence en la matière entre les actions de la Ville et du Canton.

Quant au *personal stop*, c'était une idée des Verts, car nous estimions qu'un travail de réallocation interne était possible; mais cette mesure ne sera pas maintenue jusqu'à la fin des temps! C'est une position non dogmatique, mais pragmatique. Loin de nous l'idée de mettre l'administration municipale sous pression! Lors de l'étude du projet de budget 2008, le Conseil administratif nous a fait savoir que nous étions arrivés à la limite de cet exercice, ce que nous comprenons bien. Il s'agira cependant de rester extrêmement attentifs et circonspects vis-à-vis de la création de nouveaux postes de travail.

Ces remarques m'amènent à dire quelques mots sur la fonction publique. En septembre dernier, nous avons reçu la réponse du Conseil administratif à la motion M-567 visant la reconnaissance de la commission du personnel de la Ville de Genève en tant que véritable partenaire de négociation. M^{me} Salerno avait d'ailleurs annoncé, à cette époque, qu'elle privilégierait ces liens. Quand bien même nous n'entendons pas nous mêler des relations entre le Conseil administratif et la fonction publique municipale, nous regrettons le manque de communication observé dans un passé très récent.

Cela dit, les Verts demandent que la fonction publique municipale soit plutôt mieux respectée que mieux rémunérée. En cela, nous ne partageons pas forcément toutes les décisions prises par le Conseil administratif lundi dernier, lors des négociations avec les représentants du personnel. Mais nous admettons volontiers que l'accord conclu entre eux permettra un retour à l'apaisement, ce que nous saluons, car les bonnes relations permettent à l'administration de travailler sereinement et dans la confiance mutuelle tout au long de l'année. C'est important!

J'en viens maintenant à une question centrale pour nos débats budgétaires d'aujourd'hui: l'avenir des prestations sociales de la Ville. C'est un sujet qui nous a passablement occupés ces derniers temps et qui suscitera probablement de longs débats. Je veux parler de la décision du Conseil administratif, dans un premier

temps, de supprimer les prestations sociales municipales en faveur des personnes âgées et invalides. Cette automaticité a été remise en cause par le Conseil d'Etat à travers sa décision de considérer ces prestations comme faisant partie du revenu déterminant, et donc de les inclure dans son calcul.

Vu cette première décision, la gauche a fait des propositions par le biais de la motion M-682 dont nous débattons tout à l'heure. Mais les Verts sont même allés beaucoup plus loin en proposant de consacrer l'équivalent de ce qui avait été soustrait du budget social, par un effet de vases communicants, aux besoins émergents au sein de la population. C'était une opportunité de promouvoir plus de justice sociale, par une redistribution des aides sociales plus conforme à notre programme. En effet, comme nous l'avons dit lors de l'entrée en matière sur la motion M-682 en séance plénière, il faut adapter la politique sociale communale aux besoins sociaux actuels, car ils ont évolué. Il est indispensable de s'interroger très régulièrement sur la pertinence de la politique sociale que nous menons et que nous entendons mener.

On parle beaucoup d'effets de seuil. Or la politique mise en place par le magistrat Manuel Tornare démontre que la Ville s'en préoccupe, car un gros travail a été entrepris depuis plusieurs années afin de développer notamment le secteur de la petite enfance. Nous savons bien que la présence d'enfants dans un ménage est un facteur potentiel de précarisation, puisqu'elle en augmente les charges tout en réduisant les capacités de gain des parents. De l'avis des Verts, le rôle des aides communales devrait être d'éviter de renforcer ces effets de seuil et de les contrebalancer autant que possible. Nous pensons que l'action communautaire a un rôle à jouer et qu'il y a un énorme potentiel dans ce secteur.

Cependant, suite aux avis de droit que l'on sait et qui ne sont pas aussi clairs que nous pouvions l'espérer de part et d'autre – le droit n'est pas une science exacte – le Conseil administratif a décidé de rétablir dans le budget municipal 2008 les aides versées en faveur des prestataires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Les Verts en prennent acte et le soutiendront dans cette décision car, dans ce contexte, il convient de s'assurer qu'il ne subsiste plus aucune ambiguïté sur les plans juridique et légal. Il serait en effet incompréhensible, pour les bénéficiaires de l'OCPA, qu'une municipalité de gauche taille dans leurs prestations sociales de cette manière; cela ne ferait qu'engendrer crispations et perte de confiance chez nos aînés et invalides.

Comme je le disais précédemment, les Verts sont favorables à une meilleure distribution du budget social. Au détour de cette pression, prenons le temps de reformuler notre politique sociale, afin qu'elle puisse répondre aux besoins de l'ensemble des populations précarisées.

Pour conclure cette déclaration, je dirai que les Verts voteront ce projet de budget 2008, sous réserve de l'acceptation de l'amendement présenté par l'Alter-

native concernant Agenda 21 et des déclarations de la magistrature à ce sujet. A nos yeux, ce budget est un budget responsable, conforme aux engagements pris par le Conseil administratif. Entre n'avoir aucun budget ou en accepter un qui ne les satisfait pas entièrement, les Verts ont choisi la voie de la responsabilité, c'est-à-dire la deuxième option.

Enfin, je dirai encore quelques mots sur le discours du groupe radical, qui nous prédit la faillite de la Ville dans les vingt ans à venir. Je rappelle une question que nous posons chaque année: quels sont les groupes et les tendances politiques qui ont creusé la dette? En tout cas pas l'Alternative! Les Verts sont fiers de lui appartenir, et nous pensons que nous pourrions faire un excellent travail durant l'année 2008 et la législature en cours. (*Applaudissements.*)

Le président. Le groupe A gauche toute! n'a pas exprimé sa position, mais on me souffle qu'elle figure dans son rapport de minorité. Je passe donc la parole à M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les quatre mois de l'analyse du projet de budget sont un moment important. Pour le Conseil administratif et pour l'administration municipale, c'est l'occasion d'informer le délibératif sur les politiques mises en œuvre et sur celles qui se dessinent pour les années à venir. Pour les élus et les élues que vous êtes, c'est l'opportunité de débattre, de questionner – souvent avec pertinence – de valider ou de corriger les propositions politiques inscrites dans le budget.

S'agissant du projet de budget 2008 que vous vous apprêtez à voter – le premier de cette nouvelle législature – je rappelle que le Conseil administratif a souhaité fixer une priorité: la politique sociale et, principalement, familiale. Vous l'aurez constaté, nous avons choisi de concentrer notre effort sur la politique relative à la petite enfance, mais également aux restaurants scolaires et au nettoyage des préaux. Si ce choix s'est très rapidement imposé, lors de nos premiers arbitrages budgétaires, c'est parce que la prise en charge des enfants constitue un domaine politique pour lequel le Canton laisse toute latitude aux communes.

En outre, c'est un domaine où l'on peut renforcer concrètement le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. La capacité de vivre plusieurs vies – c'est-à-dire de concilier une vie professionnelle et une vie familiale – repose principalement, pour nous les femmes, sur la possibilité de disposer d'infrastructures d'accueil pour nos enfants. En ce sens, la Ville – votre Ville! – fournit un effort nécessaire et chargé de sens.

Sur ce point – et j’entends bien insister là-dessus aujourd’hui – une inconnue plane sur les domaines de compétence communale. Mesdames et Messieurs, à quelques mois de la votation sur la création d’une assemblée constituante, force est de constater que la Ville n’est souvent là que pour appliquer, en plus ou moins bonne élève, les directives données par le Canton. Les communes se voient appliquer des transferts de charges, mais en aucune façon des transferts de compétences! Ce mouvement, qui a commencé en 2006, n’est pas près de s’arrêter et cela m’inquiète.

A y regarder de plus près, prenant l’exemple du débat sur les prestations municipales, quelle est la réelle capacité d’action laissée aux communes, et notamment à la nôtre? Elle ne peut qu’appliquer en bonne élève les volontés cantonales ou se rebeller. On le voit bien dans les dossiers qui nous opposent à l’Etat, cette posture n’est pas confortable à long terme et politiquement stérile. Les perdantes et les perdants de ce débat, Mesdames et Messieurs, ne sont ni la gauche, ni la droite, ce sont les habitants et les habitantes de Genève.

Il est donc impératif de se montrer extrêmement attentifs et très présents, s’agissant du dossier de la Constituante. Car c’est dans ce cadre que les équilibres fondamentaux se discuteront et que l’avenir de la Ville se jouera. C’est ce processus que nous devons et que vous devez suivre, qui doit tous nous mobiliser. Vous l’aurez compris, l’enjeu fondamental qui se dessine progressivement, budget après budget, est la capacité des gouvernements locaux à mettre en évidence les compétences municipales en regard de celles qu’exercent les cantons et la Confédération. Nos partenaires ne nous laissent guère le choix, et c’est tant mieux. Cela implique un large débat qui fasse l’économie du prêt-à-penser derrière lequel nous nous réfugions trop souvent, un débat qui ne se limite pas à l’exercice budgétaire de ce jour.

De mon point de vue, Mesdames et Messieurs, si nous voulons dégager les moyens qui s’avéreront nécessaires demain pour remplir les missions que les changements de société nous obligeront à assumer, c’est l’ensemble des ressources de la Ville qu’il nous faut remettre à plat. L’exercice devrait toutes et tous nous passionner; il s’avérera indispensable, si nous voulons assumer une politique municipale fondée sur la solidarité et la durabilité.

2006 a été une année de très haute conjoncture, les recettes ont été bonnes. 2007 sera vraisemblablement à l’image de 2006. Mais vous le savez comme moi, et d’aucuns d’entre vous l’ont déjà dit, en matière de prévisions économiques et fiscales, l’incertitude est la règle. Notre devoir est de faire preuve de prudence et d’appliquer le principe de précaution aux finances publiques. A celles et ceux qui qualifiaient, il y a quelque temps, le budget 2008 d’antisocial, je souhaite rappeler que je suis une femme de gauche. J’ai donc à cœur que notre Ville puisse garantir et développer sur le long terme une véritable politique de solidarité et de cohésion. Une telle politique ne peut pas fluctuer au rythme de la conjoncture écono-

mique et des rentrées fiscales. De la même façon, elle ne doit pas être tributaire des avis de droit, souvent contradictoires.

A celles et ceux qui, au contraire, trouvent ce projet de budget trop social – vous transmettez mes propos à M. Hämmerli, Monsieur le président – j’ai envie de rappeler que, à l’heure actuelle, les fruits de la croissance économique ne sont pas répartis équitablement. A Genève aussi, les pauvres sont toujours plus pauvres! Baisser le centime additionnel est une fausse bonne idée. Pour la Ville, un centime additionnel pèse 15,7 millions de francs, vous le savez aussi bien que moi. Et pour les Genevoises et les Genevois, que pèse la baisse d’un centime additionnel? J’ai demandé à mes services de se pencher sur cette question, puisque je savais qu’elle serait abordée aujourd’hui. Pour une famille avec un enfant déclarant 100 000 francs de revenu net, la diminution d’un centime additionnel entraînera une réduction d’impôts de 80 francs. Pour un célibataire sans enfant avec 50 000 francs de revenu net, elle entraînera une réduction d’impôts de 37 francs.

En votant le budget 2008 et en acceptant ce poids du centime additionnel de 15,7 millions de francs, Mesdames et Messieurs, vous acceptez et ne mettez pas en péril les crèches que nous pouvons construire avec cette somme, les prestations que nous pouvons offrir aux populations les plus vulnérables, mais aussi les projets d’investissement et de rénovation du patrimoine chers à votre cœur.

J’ai écouté avec grand intérêt vos interventions. Nous allons dans quelques minutes passer au débat département par département, et c’est dans ce cadre que le Conseil administratif explicitera les trois amendements qu’il a déposés, deux relatifs au personnel liés aux ressources humaines, et un troisième relatif aux prestations complémentaires aux rentiers de l’OCPA.

Mais, avant de passer à ce débat, je souhaiterais quand même insister sur trois points. Le budget que vous voterez aujourd’hui autofinance ses investissements à 100%, ce qui est rare. Il propose une diminution – même modique – de la dette. Il assure une qualité de vie aux Genevoises et aux Genevois qui n’est pas synonyme de luxe pour bon nombre de vos concitoyennes et concitoyens. Mesdames et Messieurs, j’espère que vous saurez vous en souvenir en discutant et en votant ce budget ce soir. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Nous entrons maintenant dans le deuxième débat, c’est-à-dire l’examen du budget page par page, département par département. Je vous rappelle, chers collègues, que le groupe de comptes 365, c’est-à-dire les transferts à des tiers, les subventions et les allocations, sera traité systématiquement à la fin de chaque département.

Tous les départements.

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Le premier amendement au projet de budget 2008 de la Ville de Genève émane du Conseil administratif et concerne tous les départements, pour une augmentation globale de 397 738 francs de la participation de la Ville de Genève à la prime d'assurance maladie du personnel répondant aux conditions, c'est-à-dire ayant un salaire annuel de moins de 79 773 francs. Cela correspond à une augmentation de 20 francs par fonctionnaire, la participation de la Ville à la prime d'assurance maladie passant de 50 à 70 francs.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous ont déjà abordé ce sujet dans leur déclaration de principe sur le projet de budget 2008. Le Conseil administratif a décidé de négocier avec le personnel certaines des revendications émises par ce dernier. Nous l'avons fait en tant qu'employeur responsable, au fait avec la tradition helvétique de la paix sociale, laquelle consiste à avoir des lieux et des pratiques permettant aux employeurs et aux employés de se rencontrer, de discuter des points qui fâchent et de parvenir, pas à pas, à des solutions négociées.

La solution à laquelle nous sommes parvenus, nous l'avons souhaitée pour plusieurs raisons. Parmi elles, il en est une que j'ai vraiment envie de mettre en exergue et qui nous a semblé nécessaire, dans le cadre de l'exercice qui nous attend à partir de janvier 2008, à savoir la discussion et la négociation sur un nouveau statut de la fonction publique municipale. Pour mener à bien cet exercice contraignant qui occupera trois membres du Conseil administratif – mes collègues Rémy Pagani et Pierre Maudet et moi-même – il nous faut des partenaires; ce sont bien évidemment les employés, les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève, et également les partenaires syndicaux que sont le SIT et le SSP/VPOD.

Or, pour parvenir à se mettre à la table des négociations, il nous fallait un préalable: les discussions qui ont eu lieu lundi dernier avec les représentants de la fonction publique municipale. Elles auront finalement un impact budgétaire de près de 2 millions de francs, et nous demandons au Conseil municipal de suivre le Conseil administratif dans cette revendication. Pourquoi? Tout d'abord, parce que, financièrement, nous nous en sortons bien. Le personnel demandait en effet l'application complète de son statut, y compris du mécanisme d'annuités extraordinaires qui a été suspendu par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif dans le cadre du projet de budget 2006.

Nous avons donc fini par aboutir à un accord qui ne fait perdre la face à personne et qui garantit au Conseil administratif d'être considéré comme un employeur et un partenaire responsable. Cela nous permettra de commencer un chantier important, voire même fondamental pour la Ville de Genève: celui du nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale. J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous serez sinon unanimes, du moins très largement majoritaires pour soutenir le Conseil administratif dans sa volonté de proposer au Conseil municipal en juin 2008 un statut moderne, progressiste et beaucoup mieux adapté que l'actuel aux conditions de travail des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Genève en ce début de XXI^e siècle.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà une singulière manière de travailler! Je m'exprime ici sur les trois amendements du Conseil administratif présentés dans le cadre de ce débat budgétaire. Je prends cette liberté, car nous avons en quelque sorte été saisis de ces amendements par voie de presse – c'est une nouvelle manière de fonctionner, mais enfin, pourquoi pas?

Or vous comprendrez que l'Union démocratique du centre ne peut accepter ce nouveau mode de faire de la part du Conseil administratif, qui vient le jour même, en ouverture des débats sur son projet de budget, nous prier de prendre en considération une série d'amendements pour un montant total de 12 150 000 francs – j'arrondis – grevant d'autant les charges de la Ville en 2008.

En politique, il est primordial d'avoir de l'éthique et de dire la vérité, comme par exemple dans le cas du Stade de Genève. Or je constate que le Conseil administratif ne semble pas avoir intégré cette notion primordiale puisque, après avoir présenté son projet de budget – je dis bien «son» projet de budget – en septembre 2007, au vu des bonnes nouvelles en matière fiscale, il en a alourdi les charges à la fin du mois d'octobre et nous propose aujourd'hui de ne réduire que symboliquement la dette, qu'il avait pourtant promis de diminuer de 15,3 millions de francs.

L'Union démocratique du centre, contrairement à d'autres dans cette salle – ne leur en déplaît – n'est pas un parti de tourne-veste et ne peut entrer en matière sur une troisième version du budget 2008. Nous refuserons donc ces amendements du Conseil administratif et le reste!

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'Alternative – et je parle en son nom – soutient l'accord conclu avec la fonction publique, c'est-à-dire les 20 francs ajoutés à l'aide de la Ville en matière d'assurance maladie pour les petites classes – jusqu'à la classe 8 – de l'administration.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral soutient le dialogue social entre les employeurs et les représentants du personnel. Tout employeur a évidemment le devoir de négocier avec le personnel.

Mais, dans le cas présent, nous avons toutefois des regrets et des réserves. L'accord dont il est question ici entre le Conseil administratif et la fonction publique municipale comporte des éléments à nos yeux absolument inacceptables, nous le disons d'entrée. Je pense en particulier au point 8 du communiqué de presse que nous avons tous reçu, et où l'on voit que, une fois de plus, le personnel traite des comptes 2007 de la Ville de Genève avant même leur bouclage. Nous comprenons qu'il s'agit là de négocier des participations, ce qui constitue incontestablement une dérive du public vers le privé, laquelle n'a pas sa place dans le statut du personnel.

Oui, Madame la magistrate, il est impératif de reprendre sérieusement le débat sur la réforme du statut de la fonction publique! Chaque année, lors de chaque débat budgétaire, on nous promet qu'il sera traité en urgence dès la rentrée du mois de janvier; or ce débat est systématiquement procrastiné. Nous osons croire que tel ne sera pas le cas cette fois...

Ce que nous voulons dire, en refusant cet amendement, ce n'est pas que nous mettons en cause tel ou tel élément de l'accord conclu avec le personnel, mais qu'il est impératif de prendre en considération la réforme nécessaire de la fonction publique. Dans ce cadre, on discutera évidemment de tout. Pour y parvenir, il faut arriver à la table des négociations sans tabou; j'imagine que telle sera la position du Conseil municipal, quand il devra à son tour aborder la réforme du statut de la fonction publique. Mais pour pouvoir discuter sans tabou, il ne faut pas faire de concessions auparavant.

C'est dans cet esprit que nous refuserons la modification proposée dans cet amendement, tout comme la suivante. L'ensemble de ces points doit faire l'objet de concessions respectives de la part de l'employeur comme de celle des représentants du personnel, afin d'aboutir à une solution en tous points équilibrée.

M. Simon Brandt (R). Je commencerai mon intervention par une citation que j'ai trouvée dans la *Tribune de Genève*: «Quand les chiffres sont bons, il y a toujours deux guignols qui se lèvent; l'un pour baisser l'impôt, l'autre pour distribuer des primes extraordinaires à la fonction publique», déplore le ministre des finances du Canton, M. David Hiler.

Mesdames et Messieurs, ce que nous, nous déplorons dans ce dossier, ce n'est pas la volonté de négociation du Conseil administratif – au contraire, nous le louons de vouloir renouer des liens avec les syndicats – mais la manière dont

l'accord en question a été conclu. Quelle est la morale de cette histoire? Les syndicats n'auront plus qu'à menacer d'une grève pour obtenir des primes, des avantages, ou encore un statut du personnel sur mesure. Pour sa part, le groupe radical se refuse à négocier sous la menace. Une vraie négociation se mène sur le long terme.

Conclure un accord comme celui dont nous parlons ici à cinq jours du débat budgétaire, simplement pour s'éviter une grève et – n'en déplaise aux partis du centre gauche – éviter une implosion de la majorité Alternative, c'est une fois de plus acheter une majorité politique. Nous déplorons que le groupe socialiste et les Verts n'aient pas la même sagesse au Conseil municipal que leurs homologues cantonaux, en particulier le conseiller d'Etat David Hiler. Ce dernier a ainsi été très clair dans la presse: quand les chiffres sont bons, on peut soit baisser les impôts, soit rembourser la dette; mais ceux qui distribuent des primes à la fonction publique, ce sont des guignols! Les radicaux ne sont pas des guignols, c'est pourquoi ils refuseront les deux amendements du Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cinq jours avant le vote du budget 2008, nous avons eu droit à de grands effets de manche par rapport à ce qui était convenu depuis le départ.

En ce qui concerne la prime d'assurance maladie, la magistrate semblait avoir auparavant une position claire et nette, et nous étions persuadés qu'elle aurait le courage politique d'aller jusqu'au bout, puisque le statut du personnel doit être révisé. Mais il faut dire que sa version actuelle ne nuit pas tant que cela aux employés de la Ville – c'est un employé de l'Etat qui vous parle... – et qu'il y a beaucoup d'avantages à être fonctionnaire dans notre commune. Je pense que cela aurait pu être expliqué aux membres de la fonction publique municipale.

Pour nous, il n'est pas possible de voter cette augmentation. A notre avis, le courage politique eût voulu que l'on aille jusqu'au bout et que l'on revoie toute cette problématique dans le cadre d'un nouveau statut du personnel. Cela n'a pas été fait et nous ne pouvons que le déplorer.

La gauche peut s'enorgueillir de soutenir le personnel et, cinq jours avant le vote du budget, de contrecarrer le Conseil d'Etat en soutenant les personnes âgées. Mais nous ne sommes pas dupes! Nous pensons que les aides municipales doivent être plus ciblées et que le statut de la fonction publique doit être modernisé. Ce n'est pas avec ces vieux réflexes politiques que l'on fait de la politique! La politique, c'est aussi avoir le courage de dire non, quand il le faut! (*Applaudissements.*)

Tous les départements.

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Le deuxième amendement émane également du Conseil administratif. Il demande une augmentation de 1 450 778 francs pour le versement d'une prime unique de 1000 francs aux collaborateurs de la Ville de Genève qui auraient pu bénéficier d'une augmentation extraordinaire en 2006 et 2007.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviens simplement pour signaler que la prise de position du Conseil administratif sur le premier amendement faisait référence à l'accord conclu avec les partenaires sociaux qui, financièrement parlant, donne lieu à deux amendements. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous venez de voter le premier, et le deuxième qui vous est soumis ici fait également partie de l'accord en question.

M. Christian Zaugg (AGT). Pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées précédemment, l'Alternative acceptera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Autorités.

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Communauté genevoise d'action syndicale – CGAS, page 7 des subventions).*

Le président. Le troisième amendement émane des groupes radical et libéral. Il demande une diminution de 6000 francs correspondant à la suppression de la subvention accordée à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

M. Alexis Barbey (L). Cet amendement sur la CGAS est un amendement historique de la droite, si je puis dire. En effet, depuis en tout cas cinq ans, nous le redéposons à chaque débat budgétaire. La CGAS, comme son nom l'indique, est un syndicat; or nous estimons qu'il n'appartient pas à la communauté de financer l'action syndicale, à moins de financer également les syndicats patronaux. Traditionnellement, nous proposons d'ailleurs de verser une subvention identique à la Fédération des entreprises romandes. Comme cette initiative n'a jamais été entérinée jusqu'à ce jour, nous nous contentons cette année d'un seul pas; nous

avons fait une concession par rapport à notre mode de faire habituel et nous nous contentons de demander la suppression de la ligne de 6000 francs en faveur de la CGAS.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens au nom de l'Alternative. Lors de la précédente législature, la droite avait proposé de supprimer non pas la totalité de cette subvention, mais une partie. Nous constatons donc que ses ambitions en la matière renchérisse au fil des années...

J'étais déjà intervenue sur le même sujet pour expliquer qu'il ne s'agissait nullement de financer les syndicats. J'avais d'ailleurs signalé que les syndicats sont tous financés par les cotisations de leurs membres au prorata de leur revenu, la CGAS n'étant que l'organisme qui réunit l'ensemble des syndicats du canton de Genève, et non pas une organisation telle qu'elle vient d'être décrite par mon préopinant libéral.

Par conséquent, la pratique de la Ville de Genève qui consiste à soutenir financièrement la CGAS revient en fait à reconnaître le travail de facilitateur qu'elle joue entre les différents syndicats, dans une réelle volonté d'instaurer une paix du travail et une politique contractuelle avec l'ensemble des partenaires sociaux. Il ne saurait donc être question, pour l'Alternative, d'accepter la coupure budgétaire proposée dans cet amendement.

J'ajoute que la CGAS est un partenaire reconnu par les organisations patronales, et qu'elle intervient de manière unitaire sur des sujets extrêmement sensibles, comme lors de l'organisation de la commémoration du 9 novembre où elle s'engage en mémoire de l'histoire. D'ailleurs, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif sont toujours présents à ce genre de manifestations, il ne faut donc pas faire de mauvais procès à la CGAS. Nous continuerons donc de soutenir cette subvention, symbole de reconnaissance du travail accompli par les organisations syndicales dans notre canton, dont nous sommes fiers. Je le répète, nous trouvons nos propres racines politiques dans ce mouvement.

M^{me} Patricia Richard (R). On oublie un peu vite que la CGAS s'est opposée au Conseil d'Etat sur la nouvelle loi sur le chômage, son action est donc également politique. Dans ces conditions, nous ne voyons absolument pas pourquoi il faudrait ne financer que cette CGAS – pourquoi pas tous les autres organismes du même genre, tant qu'on y est? Nous ne voulons pas que la Ville de Genève finance tout et n'importe quoi!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 19 oui.

Page 6, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement, page 7 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes radical, libéral et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 10 000 francs de la subvention accordée au Rassemblement pour une politique sociale du logement.

M. Alexandre Chevalier (L). Un peu comme on l'a dit pour la subvention précédente, il nous apparaît ici que ce rassemblement est un rassemblement politique constitué par des socialistes, des Verts et des membres de l'Association suisse des locataires (Asloca). Par conséquent, nous considérons qu'il n'y a aucune raison que les impôts de l'ensemble des contribuables de la Ville de Genève soutiennent une action syndicale partisane. En l'occurrence, nous ne demandons pas, comme tout à l'heure, la suppression totale de la subvention concernée, mais sa diminution de 10 000 francs; elle passerait donc de 40 000 à 30 000 francs.

Je fais ici le lien avec les surprises que nous avons eues en matière de politique du logement depuis le début de cette législature. Je pense notamment à certaines déclarations fracassantes que nous avons lues dans la presse au sujet de la construction de logements hors du territoire de la Ville de Genève et aux pressions exercées sur des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Pour en revenir à la subvention dont il est question ici et que nous proposons de diminuer, elle n'a pas vraiment de raison d'être, vu les parties qui constituent le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évidemment hors de question que l'Alternative accepte cet amendement contre le Rassemblement pour une politique sociale du logement, étant donné qu'il se compose de personnes issues de milieux comme l'Asloca et de partis politiques représentés dans cette enceinte: le Parti démocrate-chrétien, entre autres... Le peuple genevois étant composé en très grande majorité de locataires, vous comprendrez par conséquent qu'il est exclu que nous soutenions cette proposition de diminution de subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Page 6, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Tourisme, page 7 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes radical, libéral et démocrate-chrétien. Il demande 120 000 francs pour la création d'une nouvelle subvention destinée à Genève Tourisme. Cette dépense serait compensée par une économie équivalente proposée sur la ligne «Intégration et promotion de l'égalité», à la direction des finances, page 8 des subventions.

M. Simon Brandt (R). Une fois n'est pas coutume, nous proposons aujourd'hui une dépense supplémentaire, et cela pour Genève Tourisme. La Ville de Genève est une des rares – voire la seule – collectivités publiques communales de Suisse à ne pas soutenir son office du tourisme. Or le tourisme, c'est de l'argent qui entre dans les caisses de la Ville, via la taxe professionnelle ou les impôts.

Nous estimons donc que la Ville pourrait donner un signal fort en acceptant d'accorder ces 120 000 francs à Genève Tourisme, dépense que nous proposons de compenser par une diminution de même importance sur un doublon dont nous parlerons tout à l'heure, à savoir la promotion de l'égalité.

Le tourisme à Genève n'est pas l'apanage du Canton! La Ville est la plus grande commune de Genève, une collectivité publique qui compte 200 000 habitants; 120 000 francs, c'est moins d'un franc par habitant... Accepter cet amendement serait donc une bonne chose, un signal politique favorable à l'encouragement du tourisme genevois.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Au nom de l'Alternative, je tiens à dire qu'il n'est pas question de supprimer la ligne destinée à l'intégration et à la promotion de l'égalité, domaine que la gauche soutient depuis très longtemps et même depuis toujours, puisque l'égalité est l'un des fondements de cette République.

Je tiens à rappeler que certaines motions à ce sujet ont fait apparaître des manques assez terribles en la matière. Certaines ont même surpris le Conseil administratif de l'époque, qui ne pensait pas que l'égalité au sein de la fonction publique municipale était aussi mal en point. Il y a un véritable travail à faire sur ce plan... (*Remarque.*) Il s'agit bien de la compensation proposée par les auteurs de l'amendement en faveur de Genève Tourisme, je l'avais compris!

Mais pour en terminer là, puisque nous aurons l'occasion tout à l'heure de faire un discours en faveur de la ligne budgétaire consacrée à l'égalité, j'ajoute

juste que cet amendement pour Genève Tourisme nous semble quelque peu exagéré. En effet, nous pensons que son président, M. Jobin, a déjà coûté suffisamment cher à la Ville de Genève et au Canton! Par conséquent, je crois que ce n'est pas la peine d'en rajouter...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). J'interviendrai plus tard au sujet de la ligne budgétaire consacrée à l'égalité, mais il est absolument hors de question que nous fassions sans raison une rocade entre l'économie et l'égalité!

M. Simon Brandt (R). Je voudrais simplement adresser une petite précision à l'Alternative, au cas où la seule chose qui la chiffonne, dans cet amendement, est sa compensation. Elle votera tout à l'heure environ 900 000 francs de recettes pour l'Eurofoot 2008, c'est-à-dire assez d'argent pour en donner une part à Genève Tourisme. Mesdames et Messieurs de la gauche, soyez cohérents avec vous-mêmes et acceptez cet amendement! Vous pourrez ensuite, si cela vous chante, refuser la compensation que nous vous proposons et prendre une somme équivalente sur cette augmentation de 900 000 francs pour l'Euro 2008 que vous voterez massivement, je n'en doute pas!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral soutiendra bien évidemment cet amendement. Sans entrer en matière maintenant sur l'opportunité de la ligne «Intégration et promotion de l'égalité», nous constatons, comme l'a dit M. Brandt, que Genève Tourisme n'est absolument pas aidé par la Ville, contrairement à ce qui se passe ailleurs en Suisse. Nous devons prendre nos responsabilités quant au rôle du tourisme pour notre cité, notamment du point de vue de son apport économique.

A voir toutes les dépenses qu'entend faire le Conseil administratif au niveau social, il serait bien inspiré de s'occuper également des rentrées fiscales de la commune et de soutenir les associations qui y contribuent. Or ce n'est pas ce qu'il fait aujourd'hui! C'est bien d'avoir beaucoup d'idées de dépenses, mais il serait également utile d'avoir des idées pour favoriser les rentrées fiscales...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, vous direz à M^{me} Gaillard qu'il n'est pas très élégant de personnaliser le débat en parlant de Genève Tourisme.

L'Entente propose ce type de subventionnement pratiquement depuis toujours, et la gauche persiste à refuser d'entrer en matière. Les démocrates-chré-

tiens trouvent cela vraiment très dommage, car il s'agit en fait ici d'un investissement. Genève vit en grande partie grâce au tourisme et à la promotion de ses produits. Mais la gauche vote la tête dans le sac contre des subventions qui sont en fait des investissements! Si elle veut pouvoir continuer à subventionner le social, je crois qu'il vaudrait la peine de faire un effort pour Genève Tourisme. Je sais que cela ne sera pas le cas, mais je pense que certaines choses doivent être dites sur cette aberration totale de sa part. Il me semble d'ailleurs que Genève est la seule ville de Suisse à refuser ce genre de subventions à son office du tourisme.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans la vie, il faut semer si l'on veut récolter! Une chose n'a pas été dite aujourd'hui: en ce moment, l'euro est très haut par rapport au franc suisse, ce qui favorise le tourisme. Mais encore faut-il avoir les moyens de le faire savoir! C'est cela, semer pour récolter! Demain, c'est nous qui récolterons les bénéfices d'une bonne promotion, et cela se ressentira forcément sur les recettes fiscales de la Ville.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, puisque tout le monde éprouve le besoin de parler, je vais vous dire que l'Union démocratique du centre s'abstiendra dans ce mauvais débat. Il est faux de dire que la Ville de Genève ne fait rien pour le tourisme. L'année prochaine – je remercie le préopinant libéral de m'avoir ouvert la voie – aura lieu l'Eurofoot 2008, manifestation pour laquelle la Ville de Genève dépensera des millions de francs – l'argent du contribuable – en prestations municipales, afin de permettre au Conseil d'Etat de se parer des plumes du paon...

Alors, s'il vous plaît, ne dites pas que la Ville ne fait rien pour le tourisme et cessez de vous chicaner comme des chiffonniers en faisant de la basse politique à coups de «je t'enlève ça, tu me remets ça, si tu fais comme ci, je fais comme ça»... Les électrices et les électeurs – surtout les contribuables! – attendent une attitude différente de notre part.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Il est totalement faux de prétendre que la Ville de Genève n'a jamais aidé Genève Tourisme. Il y a quatre ou cinq ans, l'Alternative a soutenu une ligne budgétaire en sa faveur, afin de promouvoir le tourisme de proximité. L'Entente n'a pas suivi, et nous nous sommes même rendu compte que Genève Tourisme avait utilisé de l'argent pour une campagne du Touring Club Suisse! Voilà qui a quelque peu refroidi nos ardeurs... Mesdames et

Messieurs de la droite, n'accusez pas l'Alternative à tort et à travers! Nous avons nous aussi une véritable volonté de soutenir Genève Tourisme, lorsque cela nous semble approprié – mais nous ne sommes pas toujours écoutés par cet organisme dans nos demandes...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je répondrai à M. Hämmerli qu'il ne s'agit pas, pour l'Entente, d'essayer de dresser telle subvention contre telle autre. Mais lorsque nous demandons une augmentation, nous cherchons à la compenser. C'est peut-être un peu naïf de notre part, et il peut arriver que nous donnions l'impression d'opposer les subventions les unes aux autres. Ce que nous voulons surtout, c'est aboutir à un budget équilibré tel qu'il nous est demandé dans le cadre de cet exercice. Or ce n'est qu'à la fin de la journée que nous pourrons vraiment procéder aux arbitrages financiers nécessaires. Merci de ne pas voir dans cet amendement une politique délibérée de notre part visant à nuire à tel ou tel organisme subventionné!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève soutient Genève Tourisme! Elle siège même au sein de son comité en la personne de M. Moret. Il est normal que notre municipalité soit active en matière de promotion du tourisme, puisque nous sommes une ville internationale pourvue d'une offre culturelle formidable, d'un espace public urbain, de parcs et d'une rade admirables. Autant d'éléments qui demandent à être valorisés! Genève accueille de grands hôtels cinq étoiles, et je rappelle que la Ville possède même l'Hôtel Métropole. Elle soutient donc bien évidemment le tourisme, comme il se doit, en étant active au sein de Genève Tourisme.

D'ailleurs, tout récemment, mon collègue Pierre Maudet et moi-même avons débattu assez longuement avec les personnes qui représentent Genève Tourisme, afin de voir comment collaborer plus étroitement à l'organisation de l'Eurofoot 2008. En effet, la Ville fournira à cette occasion un effort substantiel chiffré à environ 1 million de francs. Mais cette collaboration vise aussi des manifestations régulières – je pense notamment aux préfêtes et aux Fêtes de Genève.

Mesdames et Messieurs, je ne cite que ces deux exemples qui suffiront à démontrer que certains d'entre vous ont tort de jeter l'anathème sur le tourisme. Il est évident que Genève, ville internationale, cœur de l'agglomération, doit avoir une infrastructure touristique forte. Genève Tourisme joue ce rôle pour la Ville, le Canton et la région – et c'est tant mieux! Cet amendement tombe peut-être mal, vu la compensation proposée, mais par principe notre municipalité soutient Genève Tourisme, car elle est bien consciente de l'importance de l'impact du tourisme sur l'économie de la région.

M. Roland Crot (UDC). Je voulais simplement signaler que tous les commerçants et restaurateurs genevois paient des taxes: les impôts, la taxe professionnelle et une taxe pour le tourisme. Alors, baissez les impôts!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 25 oui (8 abstentions).

Page 6, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 367, Subventions accordées – étranger (Institutions genevoises d'aide au développement, page 7 des subventions, et Coopérations décentralisées, page 8 des subventions).

Le président. Nous passons à un amendement des groupes radical et libéral qui demande une diminution de 220 000 francs, soit moins 110 000 francs sur la subvention accordée aux institutions genevoises d'aide au développement, et moins 110 000 francs sur la subvention destinée aux coopérations décentralisées.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Une somme globale de 3 720 000 francs est prévue par la Ville de Genève en faveur des subventions en matière de coopération internationale. Quatre postes se partagent cette somme assez irrégulièrement répartie: 20 000 francs vont aux Villes unies contre la pauvreté, 250 000 francs à l'aide humanitaire aux collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés, 1 585 000 francs aux institutions genevoises d'aide au développement, et 1 865 000 francs aux coopérations décentralisées.

Seuls les montants de ces deux derniers postes ont été augmentés de 365 000 francs chacun, lors de la modification du projet de budget 2008 qui a suivi l'augmentation du revenu municipal de 47,6 millions de francs, après la nouvelle estimation des rentrées fiscales. Pour mémoire, lorsque ces nouvelles estimations ont été communiquées, les 47,6 millions de francs en question devaient servir à la politique familiale à hauteur de 1,5 million de francs, à la politique scolaire à hauteur de 610 000 francs, au Grand Théâtre à hauteur de 1 million de francs sous la forme d'une garantie de subventionnement complémentaire, à la coopération internationale déjà citée, aux investissements via une augmentation de 5 millions de francs et au désendettement à hauteur de 39 millions de francs. La possibilité de pallier la suppression des prestations OCPA avait également été réservée à ce moment-là, mais elle devait encore faire l'objet d'études supplémentaires.

Comme vous le constatez, chers collègues, les propositions initiales du Conseil administratif montraient qu'il avait à cœur de consacrer davantage de moyens à

des problématiques chères aux Genevois, comme la famille, l'école et la culture. Mais il a aussi voulu penser aux autres: aux générations futures en allégeant le poids de la dette et en encourageant les investissements, et aux moins bien lotis que nous en termes de développement. Cet équilibre en matière de redistribution nous paraissait, à nous radicaux, sage, responsable et solidaire.

Or que s'est-il passé depuis lors? La manne supplémentaire a attisé nombre de convoitises, les traitements des fonctionnaires – nous en avons déjà largement parlé – et les substituts aux prestations OCPA étant parmi les plus onéreuses. Il est tout à fait évident que ces charges supplémentaires sont contraires à l'esprit de partage et de solidarité qui animait auparavant les propositions du Conseil administratif, et il est tout aussi évident que ces charges supplémentaires ne peuvent être financées sans que d'autres postes du budget ne soient mis à contribution.

Il nous semble dès lors raisonnable et responsable d'opérer des réductions budgétaires auprès de divers bénéficiaires. On le constate, un certain nombre de nos amendements touchent toute une série d'entre eux et donc également l'aide au développement. Nous demandons que cette dernière bénéficie d'une subvention totale non pas de 3 720 000 francs, mais de 3,5 millions de francs seulement. De la sorte, nous continuerons malgré tout à nous approcher de l'objectif du 0,7% du budget consacré à l'aide au développement – actuellement, nous en sommes à un peu moins de 0,5%.

Nous mettons ainsi l'Alternative face à ses responsabilités, elle qui veut privilégier à tout prix les Genevois d'aujourd'hui sans se soucier ni des générations futures, ni du reste du monde – car, bien entendu, ces deux derniers cercles de bénéficiaires potentiels ne votent pas... Enfin – nous émettons ici un signal clair en vue du prochain budget – nous sommes convaincus qu'il est plus intelligent de régler en amont et sur place les problèmes liés à un développement économique faible, au lieu de devoir en gérer ensuite les conséquences chez nous. Je rappelle à ce sujet que les radicaux ont plébiscité l'aide aux Roms dans leur pays.

Nous serons particulièrement attentifs à l'utilisation des moyens mis à disposition de l'aide au développement. Pour une gestion économe des deniers publics, nous veillerons à ce qu'ils servent bel et bien sur place et ne soient pas outrageusement consommés pour la gestion administrative des organes d'entraide bénéficiaires. (*Applaudissements.*)

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). L'Alternative refusera la diminution de 220 000 francs de la subvention destinée à la coopération décentralisée et aux institutions genevoises d'aide au développement, tant que ce fameux seuil des 0,7% ne sera pas atteint.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà de nouveau un problème qui donne lieu à des discussions oiseuses et dont nous aurions pu faire l'économie, si le Conseil municipal avait fonctionné correctement et traité la motion M-705 du 17 septembre dernier, déposée par le groupe des Verts pour une politique cohérente de coopération au développement.

Je souligne l'intérêt de l'amendement des libéraux et des radicaux, qui est due à la mauvaise réponse donnée au Conseil municipal par M. Hediger le 25 avril 2007. Je me tourne vers M. le maire et vers M^mc et MM. les conseillers administratifs, pour leur rappeler que cette réponse sur la coopération au développement ne fournissait aucun chiffre. Nous aimerions que l'exécutif réponde de manière plus claire et directe aux questions posées, notamment quand elles sont d'ordre financier, et ne se limite pas à nous envoyer – j'allais dire: nous noyer sous – une abondance de documents. C'est là une technique bien connue, lorsque l'on veut empêcher un parlement de travailler correctement...

Bref, l'Union démocratique du centre s'abstiendra dans ce mauvais débat. Nous nous exprimerons et ferons connaître notre décision lorsque le Conseil municipal traitera enfin la motion M-705.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de mauvais débat, surtout quand on parle de coopération internationale avec les plus faibles! Je tiens à affirmer ici l'attachement du groupe libéral et l'importance qu'il accorde à l'aide au développement.

Je remercie M^mc Gisler pour son brillant exposé des arguments techniques de cet amendement, et je vais maintenant insister sur certains aspects plus politiques. On ne peut pas tout faire, il faut faire des choix! C'est ce qu'a fait la majorité de gauche concernant le projet de budget 2008, et cela va coûter très cher. Ces choix font que, justement, nous ne pouvons pas aider les pays en voie de développement aussi rapidement qu'il serait souhaitable, afin d'atteindre les objectifs souhaités à terme. Evidemment, il faut maintenir l'aide au développement et, plus lentement peut-être, s'approcher peu à peu de l'objectif des 0,7%. Cela étant, je vous invite à voter cet amendement.

Le président. Pour plus de commodité, je ferai voter séparément les deux volets de cet amendement, soit chacune des deux diminutions de 110 000 francs qu'il propose.

Mise aux voix, la diminution de 110 000 francs de la subvention accordée aux institutions genevoises d'aide au développement est refusée par 49 non contre 18 oui (9 abstentions).

Mise aux voix, la diminution de 110 000 francs de la subvention destinée aux coopérations décentralisées est refusée par 49 non contre 18 oui (9 abstentions).

Le président. Cet amendement est donc refusé dans sa totalité.

Le budget des «Autorités», pages 1 à 7, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation après l'examen du département «Autorités» et les votes y afférents: l'excédent de revenus s'élève à 42 334 956 francs.

*Département de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative.
Page 9, cellule 1000000, Direction du département des finances et du logement,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement suivant émane du groupe démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 152 645 francs correspondant à la suppression d'un poste de chargé de mission.

M^{me} Nelly Hartlieb (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le département des finances et du logement a déjà un directeur et des adjoints de direction. Cet état-major dont dispose M^{me} Salerno nous paraît largement suffisant, d'autant plus que les différents services sont eux aussi bien dotés en la matière. C'est pourquoi nous ne comprenons pas la nécessité d'avoir sous contrat de droit privé un chargé de mission ou un conseiller personnel. Telle est la raison pour laquelle nous proposons la suppression de ce poste.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je prends la parole au nom de l'Alternative. Nous constatons que ces postes de chargés de mission seront certainement importants à l'avenir – je les mentionne délibérément au pluriel, car d'autres départements que celui de M^{me} Salerno en ont un, notamment celui de M. Pierre Maudet.

Pour la première fois, nous pouvons saluer la volonté du Conseil administratif d'engager des personnes dont les charges vont au-delà de la simple gestion administrative des départements, des personnes qui seront là pour élaborer des

politiques. Nous avons notamment la volonté de soutenir la magistrate dans ce qu'elle va développer en termes de transversalité et d'Agenda 21, et nous sommes conscients que ce poste de chargé de mission ira tout à fait dans ce sens.

Pour toutes ces raisons, l'Alternative s'opposera évidemment à la suppression de ce poste de chargé de mission, d'autant plus que ce n'est pas un poste de fonctionnaire. Comme l'a dit M^{me} Hartlieb, il est soumis au droit privé et disparaîtra avec la magistrate concernée.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical s'opposera également à cet amendement. Si nous sommes favorables à la continuité du pouvoir, nous ne pouvons souscrire à un discours selon lequel il faudrait fonctionnariser tous les collaborateurs politiques personnels. Nous trouvons parfaitement normal que M^{me} Salerno et M. Maudet s'entourent de collaborateurs à connotation politique directe, qui existeront dans l'organigramme de la hiérarchie municipale le temps de leurs mandats politiques respectifs. A engager trop de fonctionnaires politiques, on tue l'idée même de la charge de fonctionnaire, qui consiste à appliquer les lois et les règlements de manière apolitique, neutre et sans parti pris. Nous devrions plutôt remercier M^{me} Salerno et M. Maudet pour ce début de réforme de la fonction publique.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, finalement, je dis bravo à Pierre Maudet et à Sandrine Salerno! Ce sont d'habiles politiciens, n'est-ce pas... J'avais été très attentif à l'article paru dans la torpeur de l'été, au moment où tout le monde bronze sur les plages, et qui disait, je cite: «Conseil administratif: barre à gauche pour Maudet. Pierre Maudet et Sandrine Salerno ont profité de l'été pour engager chacun leurs collaborateurs personnels.» Et toc! Bien joué! Bravo et merci...

Nous avons parlé tout à l'heure du statut du personnel qui doit être révisé, mais il faut être conscients que ces démarches ont été faites hors statut! C'est une grande nouveauté: on engage maintenant des gens sous contrat de droit privé. Le Parti démocrate-chrétien n'a rien contre l'engagement de personnel sous contrat de droit privé, mais cela doit se faire dans le cadre d'un règlement bien pensé, d'un statut réfléchi, de tractations dont le Conseil municipal et les partenaires sociaux sont informés. Mais il ne s'est rien passé de tout cela, ces derniers temps, après la venue des deux nouveaux magistrats. Ils sont tous deux issus du Conseil municipal et en connaissent très bien le fonctionnement, car ils sont très intelligents! Ils savent aussi comment le manipuler, au besoin...

Nous avons donc assisté à des engagements et à des départs. Les gens qui n'ont pas nécessairement la même optique que les magistrats sont invités gen-

timent, avec diplomatie, à prendre la porte... Pour notre part, nous réclamons beaucoup plus de transparence, et nous souhaitons que les choses se passent dans le cadre d'une réglementation claire, d'un statut bien défini. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui, chers collègues! Vous êtes tous d'accord pour marcher dans cette affaire, mais pas nous. Nous ne serons pas complices de cet état de fait!

M. Alexis Barbey (L). Nous assistons en ce moment à une espèce de querelle des anciens et des nouveaux. Le rôle de l'assistant parlementaire personnel est d'aider le Conseil administratif à faire de la politique et à le soulager dans ce domaine précis. Il en va tout autrement du fonctionnaire, qui doit aider le Conseil administratif à organiser l'administration et à mener à bien le fonctionnement de la Ville. La vieille politique – la bonne politique qu'on suivait jusqu'à présent – consistait pour les conseillers administratifs à s'entourer petit à petit de fonctionnaires de la même couleur politique, afin de se sentir à l'aise et d'être politiquement en phase avec leurs collaborateurs.

C'est dans le but de répondre à ce besoin que les conseillers administratifs ont, cette fois, engagé des chargés de mission sous contrat de droit privé, afin que ceux-ci soient rattachés à leur personne, vivent et disparaissent avec eux. Le grand avantage de ce système, c'est qu'il n'y aura plus – ou moins, en tout cas – de placards dorés dans l'administration. Et il n'y aura plus non plus – ou moins – de fonctionnaires victimes de mobbing en raison de leur «mauvaise» appartenance politique par rapport au chef ou à la cheffe de tel ou tel département. C'est donc là un progrès dans le fonctionnement de la Ville de Genève; en outre, il se fera à moindre coût, puisqu'il est basé sur des contrats de droit privé.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, les propos que nous venons d'entendre dans la bouche du préopinant libéral sont frappés au coin du bon sens. Le Conseil administratif, de manière extrêmement transparente et en vous transmettant ces informations à la commission des finances dès qu'il a déposé son projet de budget 2008, a justement souhaité faire preuve de transparence et rompre avec des pratiques dont le Parti démocrate-chrétien est peut-être coutumier...

J'aurais souhaité pouvoir saluer un effort accru d'autocritique de la part de ce parti, qui devrait peut-être vérifier dans les quelques états-majors dont il dispose encore, notamment au niveau du Canton, si la pratique habituelle consistant à nommer des gens proches du parti – pour ne pas dire du parti lui-même – du magistrat et à les laisser en place après le départ de ce dernier, n'est pas un peu révolue.

Le Conseil administratif décide donc avec votre accord et pour autant que vous le ratifiez, Mesdames et Messieurs – je rappelle ici que c’est vous qui votez le budget, et que vous avez la possibilité de refuser cette évolution en termes de personnel. Mais c’est là une évolution naturelle, saine, transparente que nous vous proposons. Elle consiste à dire que, dans l’environnement immédiat des magistrats, il peut et il doit y avoir des gens qui ont une connotation politique, que le destin de ces personnes est lié au destin du magistrat et que, le jour où celui-ci s’en va – volontairement ou involontairement – elles partent aussi.

C’est ce qui se pratique, notamment sur l’initiative du Parti démocrate-chrétien, au niveau des Chambres fédérales et du Conseil fédéral, ainsi que dans d’autres cantons. C’est ce qui devrait se pratiquer au niveau du Conseil d’Etat. Eh bien, nous le pratiquons également en Ville, toujours en liant le destin du collaborateur en question à celui du magistrat. Si le Parti démocrate-chrétien veut continuer de regarder dans le rétroviseur sur ce plan, c’est son choix. Pour sa part, le Conseil administratif et en particulier les nouveaux magistrats – mais c’est également le cas de ceux qui ont une ou deux législatures à leur actif – ont décidé d’aller de l’avant dans ce domaine. Nous nous en félicitons.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Notre magistrat de l’Entente a mis en cause le Parti démocrate-chrétien, et je trouve cela désagréable. Je lui rappelle que notre réaction porte sur le respect du statut du personnel. Même à l’Etat, à une certaine époque où l’on engageait des collaborateurs sous contrat de droit privé, cela se faisait dans le cadre de statuts et d’une réglementation très claire. Voilà ce que nous demandons! Nous nous rendons bien compte qu’il règne une certaine gabegie dans l’organisation de l’administration, puisqu’on en arrive à devoir adopter ce genre de solutions.

Nous mettons beaucoup d’espoirs dans le statut qui nous sera présenté au mois de juin, car nous souhaitons une clarification entre les rôles hiérarchiques, les rôles d’autorité et les compétences de certains collaborateurs. Vous le savez comme moi, Monsieur Maudet: il y a des directions bicéphales dans l’administration municipale! Et pourquoi pas tricéphales? C’est ce qui arrivera, à force de garder les gens en place tout en s’entourant de conseillers personnels. Compte tenu de la réglementation en vigueur, c’est ce qui s’appelle nommer des doubles ou même des triples directeurs...

J’espère bien que le nouveau statut du personnel clarifiera la situation et permettra un retour à la cohérence. Il en va des deniers du contribuable, c’est aussi simple que cela! Que M. Maudet s’entoure d’un conseiller personnel, cela ne me dérange pas, mais je préférerais que cela se fasse dans le cadre du statut du personnel.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 9 oui (10 abstentions).

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. L'amendement suivant émane de l'Alternative et demande une augmentation de 100 000 francs pour divers mandats d'étude en faveur de l'Agenda 21. Cet amendement serait compensé par une partie des recettes supplémentaires de 600 000 francs correspondant à la location de la plaine de Plainpailais, inscrites à la cellule 4007000, groupe de comptes 427, du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

M. Alpha Dramé (Ve). Cette demande d'une augmentation de 100 000 francs est un amendement catalyseur de politique publique. Nous avons demandé d'ajouter 100 000 francs en faveur de l'Agenda 21, afin de permettre à la conseillère administrative en charge du département des finances et du logement de consolider cette politique à laquelle nous avons travaillé durant la dernière législature. S'il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est bien le développement durable. Ce terme ne désigne pas que des économies sur le plan financier, mais aussi un comportement, celui de notre administration dans son fonctionnement. Telle est la politique de l'Agenda 21.

On remarque pourtant que cette politique est l'une des rares à n'inclure aucun élément d'évaluation et il s'agit d'en instaurer, tant dans le budget que dans les comptes de la Ville. Il faut souligner le travail fourni lors de l'ancienne législature par l'Alternative – et même par la droite – pour améliorer l'Agenda 21. Donner 100 000 francs de plus à la magistrature pour qu'elle s'en occupe mieux, c'est mettre une goutte de colorant dans une eau limpide pour attirer l'attention. Si M^{me} Salerno fait ce qui est suggéré dans cet amendement, la Ville ne peut qu'aller de l'avant en matière d'Agenda 21.

M. Gilles Garazi (Ve). Au nom de l'Alternative, il y a d'abord lieu de saluer la volonté de la magistrature de donner un élan tout à fait nouveau à la politique du développement durable en Ville de Genève. Dans ce cadre, l'Agenda 21 a deux fonctions. Il s'agit principalement de l'organe de gestion de ladite politique du développement durable, c'est-à-dire d'une sorte de tableau de bord. Mais c'est aussi le bras armé de cette politique. L'unité Agenda 21 fait un excellent travail dans cette perspective, mais elle a actuellement des moyens plus que limités pour parvenir.

Qu'est-ce qui se fait, et qu'est-ce qui devrait se faire davantage? Ce qui se fait bien, c'est la mise en place d'un système de gestion environnementale qui est une sorte de monitoring, de tableau de bord, d'outil de suivi de la politique du développement durable. Des indicateurs remontent des différents départements et nous savons ce qui s'y passe, dans quelle direction aller, etc. Cela fonctionne très bien. En revanche, ce qui manque – et ce que nous voudrions pallier grâce à ces 100 000 francs supplémentaires – c'est un outil de gestion réellement efficace, avec des objectifs si possible chiffrés, obtenus par le biais d'indicateurs précis qu'il soit possible de suivre en permanence.

Nous voulons savoir où il faut aller, c'est-à-dire pas seulement dans quelle direction, mais jusqu'où. Il est bien joli de dire qu'on veut consommer moins de papier ou d'essence, diminuer les émissions de CO₂... C'est louable, bien sûr. Mais il importe avant tout de pouvoir analyser les résultats qu'il est possible d'atteindre. Il y a toujours une part d'irréductible, dans le processus de consommation, à savoir ici un impact sur l'environnement. Nous voulons connaître ce seuil et disposer des moyens nécessaires pour l'estimer, année après année, afin de savoir si nous agissons bien ou mal, s'il faut aller plus loin, pourquoi et comment.

100 000 francs, c'est peu de chose, mais cela représente tout de même environ 700 heures de travail dans des bureaux d'étude. Cette somme nous permettrait d'obtenir, dans certains domaines bien identifiés, une évaluation précise de ce que nous pouvons faire et des moyens avec lesquels nous pouvons le faire, ainsi qu'une proposition de planning. Ces différents mandats d'étude qui seront lancés doivent déboucher sur des plans d'action, lesquels seront ensuite soumis au Conseil municipal pour obtenir l'approbation d'une majorité et être mis en œuvre.

Année après année, nous aurons ainsi un suivi nous permettant de savoir où nous en sommes vraiment en matière de développement durable, si les mesures prises vont dans le bon sens, s'il y a lieu de les corriger ou de les intensifier, si les objectifs fixés au départ étaient les bons ou s'ils étaient trop ambitieux, pas assez ambitieux et ainsi de suite. Nous souhaitons donc avoir un tel outil de gestion. Le but de notre amendement est que, durant l'année 2008, des plans d'action soient élaborés dans différents domaines – certainement pas tous, évidemment... – et soumis au Conseil municipal avant 2009 pour qu'il puisse décider lesquels il souhaite mettre en œuvre, selon un ordre de priorités à définir.

M. Olivier Fiumelli (R). Pour leur part, les radicaux sont tout à fait favorables aux principes, aux lois, aux règlements, à tout ce qui concerne l'Agenda 21. Nous saluons tout particulièrement les efforts en la matière que la Ville fournit

depuis quelques années; je pense notamment à tout ce qui nous a été expliqué dernièrement en commission des finances à propos de l'achat de véhicules. En effet, notre municipalité a instauré des tableaux de bord qui montrent précisément l'impact écologique de l'achat de certains véhicules.

Mais le problème, ici, c'est que les Verts demandent une augmentation de 100 000 francs en faveur de l'Agenda 21. Or la conseillère administrative M^{me} Salerno nous a expliqué en commission des finances qu'elle ne voyait pas très bien ce qu'elle ferait de cette somme. Nous avons pu constater tout à l'heure que les Verts ont des idées assez précises sur son utilisation, mais je ne crois pas que tel soit l'objet de la discussion d'aujourd'hui. Nous encourageons donc les Verts à déposer une motion pour nous dire précisément, dans un autre cadre que le débat budgétaire, ce qu'ils entendent faire de cette somme.

Pour le moment, nous ne pouvons pas accepter leur amendement, car nous ne savons pas exactement à quoi seront alloués les 100 000 francs en question. Je le répète, la magistrate Sandrine Salerno nous a dit qu'elle ne saurait pas quoi en faire! Nous refuserons donc d'allouer de l'argent supplémentaire à un service qui ne fonctionne pas de manière satisfaisante.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral est extrêmement surpris par ces amendements qui sortent aujourd'hui comme d'un chapeau et qui devraient être votés comme ça, sans pouvoir être étudiés plus sérieusement. Ici, on veut un petit peu plus d'égalité, ailleurs un petit peu plus de coopération au développement, et pourquoi pas un petit peu plus d'Agenda 21...

La présidente de la commission Agenda 21 que je suis vous informe que les principaux responsables du développement durable dans les services municipaux, M^{me} Dayer-Fournet et M. Lezat, sont en vacances. Par ailleurs, la magistrate Sandrine Salerno est en train de découvrir cette nouvelle problématique dont elle a la charge, et elle n'a pas considéré qu'il était primordial de nous proposer urgemment des pistes pour l'Agenda 21. Nous les étudierons donc au fur et à mesure des besoins et de l'écoulement de l'année à venir.

100 000 francs représentent une somme qui nécessiterait au moins un passage en commission et une étude concrète, afin de savoir à quel projet nous voulons l'attribuer. Je le précise à votre intention, Monsieur Garazi: en votant une somme supplémentaire par le biais d'un amendement au budget, vous ne pouvez pas en déterminer précisément l'affectation. Il faut passer par une motion pour avoir la certitude que le but souhaité sera atteint. Mais accorder aujourd'hui 100 000 francs à la magistrate et à ses services, c'est leur donner un blanc-seing!

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Par conséquent, à nos yeux, ce que vous appelez un signe politique ne fait que démontrer la légèreté de certains politiciens parmi nous. Nous refuserons donc cet amendement et invitons nos collègues à faire de même.

M. Alpha Dramé (Ve). J'avais demandé la parole mais, par élégance, étant donné que nous mènerons bientôt un débat sur la motion M-754 que nous avons déposée au sujet de l'Agenda 21, je renonce à m'exprimer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 36 non.

Le président. Il est midi, nous levons cette séance. Le dernier amendement portant sur le département des finances et du logement sera traité à la séance de 13 h 30. Bon appétit!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3330
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3330
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C). Suite du premier débat	3330
4. Propositions des conseillers municipaux	3363
5. Interpellations	3363
6. Questions écrites	3363

La mémorialiste:
Marguerite Conus